



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 4 Novembre 2021

Question n°10

**Aménagement sur les communes en lien avec l'amélioration du tri des déchets
- subvention au titre de l'année 2022**

L'an deux mille vingt-et-un, le **4 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 29 Octobre 2021.

14 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Nathalie CASTELEIN, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Avaient donné procuration : Jacky CHIPAUX à Patrick MIESCH, Benoît CORNU à Patrick CARDOT, Yves TESTON à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN.

Étaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Maxime BELTZUNG

Étaient Absent : Patrick DEMOUGE, Serge MARLOT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 29 Octobre 2021

Date d'affichage : 12 Novembre 2021

DELIBERATION

Dans l'objectif d'accompagner toujours plus les communes, il est proposé d'allouer des subventions aux communes, au titre de l'année 2022, pour des aménagements / travaux en lien avec l'amélioration du tri sur les communes.

Le projet peut par exemple concerné :

- La mise en place de PAV (Points d'Apport Volontaire) enterrés pour le verre,
- Des opérations pilotes de tri sur les espaces publics,
- ...

Les modalités d'attribution seraient les suivantes, pour l'année 2022 :

- Un projet par an financé par communauté de communes,
- Dépôt d'un dossier argumenté par la commune qui sera étudié par l'exécutif du SMICTOM pour accord ou non,
- Montant alloué par projet : 5 000 euros, soit budget de 15 000 euros à l'année,
- Obligation pour l'attributaire de la subvention de communiquer sur le soutien financier alloué par le SMICTOM,
- Nécessité d'intégrer le SMICTOM en amont du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la mise en place de ces subventions pour l'année 2022,
- De valider les modalités d'attribution de ces subventions telles que ci-avant,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 12 Novembre 2021

8 Novembre 2021